

REPUBLICQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE LA FAMILLE ET
DE LA SOLIDARITE NATIONALE

CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION
ET D'INFORMATION POUR LA FEMME.

2231
N° 00001 MFSN/CNDIF

Dakar, 22 AVR. 2000

LA DIRECTRICE

//-)

Madame le Ministre de la Famille
et de la Solidarité Nationale.

Objet : Fiche Technique sur le CNDIF

Madame le Ministre,

Je vous fais parvenir ci-joint, une fiche technique sur le Centre National de Documentation et d'Information pour la Femme.

Cette fiche fait le point de la situation actuelle et des propositions de relance.

Vous souhaitant bonne réception du présent courrier, je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

P.J :

- Décret N°90838 du 24 Juillet 1990
- Plan d'Action du CNDIF
- Convention de Financement N°046/CD/92
- 1 Demande d'Appui Institutionnel pour le CNDIF
- Une présentation du CNDIF au 22 Mars 2000.



FICHE TECHNIQUE

SUR LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION POUR LA FEMME (CNDIF)

//--) l'Attention de
Madame le Ministre de la Famille
et de la Solidarité Nationale

Cette note fournit des informations sur la mission du CNDIF et fait un diagnostic de la situation actuelle et des propositions de relance dans le court, moyen et long terme.

I.- MISSION DU CNDIF

Pour cette partie vous interrogerez en annexe : le décret N°90 838 du 24 Juillet 1990 portant création d'un Centre National de Documentation et d'Information pour la Femme.

II.- DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE

1. Organisation

Le CNDIF est divisé en plusieurs sections :

- Archives
- Documentation
- Animation
- Bibliothèque
- Informatique AudioVisuel.
-

Chacune des sections a élaboré un programme confiné dans le **Plan d'Action du CNDIF** (cf. en annexe). Mais actuellement, seules les sections Archives et Documentation ont démarré l'exécution de leur programme, à savoir :

- **Le traitement du Fonds Documentaire, la création de Base de Données.**

Les autres sections ont des contraintes liées à l'absence de moyens matériels, financiers, de ressources humaines spécialisées.

2. Fonctionnement

Le CNDIF a des problèmes d'alimentation en eau, d'installation électrique, le téléphone n'est pas pris en charge par l'autorité de tutelle.

3. Financement

Le CNDIF a bénéficié de l'appui de la Mission Française de Coopération lors de son installation en 1990, d'un montant de 20 000 000 F CFA.

En 1992, la Convention de Financement N°046/CD/92 entre la République Française et la République du Sénégal prévoyait une enveloppe de 350 000 FF destinée au CNDIF pour la fourniture d'un Fonds de documentation sur les questions féminines (cf. documentation en annexe). Les modalités d'exécution de cette enveloppe étaient accompagnées d'une conditionnalité : Le Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale devait aménager le CNDIF dans des locaux plus vastes.

En définitive, le Ministère de la Famille n'était pas parvenu à remplir cette condition à temps, la Convention a été clôturée après prolongation en 1998.

Par ailleurs, la Mission Française de Coopération a appuyé le CNDIF de 1996 à 1998 lors des célébrations des quinzaines nationales de la Femme.

Elle a aussi installé et pris en charge la ligne téléphonique du CNDIF jusqu'en 1998.

En 1999, l'Etat Sénégalais en réponse à une demande d'Appui Institutionnel formulée par le CNDIF (cf. annexe) a octroyé une enveloppe de 15 000 000 F CFA au CNDIF et s'est proposé de financer les années à venir le restant des programmes du CNDIF.

Le Budget de l'an 2000 du Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale prévoit une enveloppe de 2 800 000 F CFA pour le fonctionnement du CNDIF.

PROPOSITIONS DE RELANCE

• **Dans le court terme** :

Pour le fonctionnement : le CNDIF et le SAGE du Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale devront tenir une séance de travail pour poser et solutionner les problèmes d'eau, d'électricité et de téléphone, de fourniture et de logistique.

Pour le personnel : Le cabinet devra mettre à la disposition du CNDIF, une (1) Secrétaire, un (1) Informaticien, une (1) Documentaliste, un (1) Technicien Audio-Visuel, un (1) Journaliste pour que les autres sections du CNDIF à savoir la **Section Informatique**, **Audio-visuel** mais surtout la **Section Animation** puissent démarrer leurs activités d'Information des populations sur la vision du Ministère, de sensibilisation et d'initiation aux **Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication**.

Pour le Financement : Le Cabinet devra relancer la demande d'appui Institutionnel au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances (MEFP) (une correspondance sera présentée au Ministère dans ce sens par le CNDIF).

• **Dans le moyen terme**

- Le Ministère devra réviser les statuts du CNDIF pour le hisser au niveau des **Centres d'Information Modernes**. Les exemples Français et Tunisiens sont édifiants dans ce domaine (cf. rapport de Mission au CREDIF de Tunisie de Madame la Directrice du CNDIF en 1997, remis à Madame le Ministre de la Famille et de la Solidarité Nationale.

- Décentralisation des activités du CNDIF par la création de cellules régionales pour un meilleur partage de la vision du Ministère avec les services déconcentrés du MFSN qui pourront ainsi mieux jouer leur rôle d'Interface entre les populations de base et le niveau central.

• **A long terme**

.....ément au décret de création, un Réseau

Les Résultats Attendus

Si toutes les propositions reçoivent un écho favorable, nous pouvons escompter comme résultats dans le **Court terme** :

- Un centre d'Information opérationnel, apte à satisfaire la demande du public mais surtout appuyer le Ministère dans sa politique d'information, d'éducation, de formation de ses populations cibles
- Initier les femmes aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;
- De nouvelles bases de collaboration et de coopération pourront être jetées entre le CNDIF, les centres similaires et les organismes internationaux partenaires au développement
- Un séminaire et des journées « **Porte-Ouverte** » pourront être organisés pour faire le Marketing du CNDIF ainsi réorganisé.

Dans le moyen terme

Les Résultats Attendus seront :

- La modernisation et le développement du CNDIF ;
- La décentralisation de la politique globale d'information et de communication du Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale.

A Long terme

- La création d'un Réseau Sous-régionale Femme au niveau du Ministère va renforcer la politique d'Intégration Economique Africaine.
- La création d'une structure Informatique pour les enfants sera l'occasion pour les enfants de se familiariser avec l'outil informatique, l'objectif étant de préparer les futures générations à intégrer la société de l'**Information et de la Communication**.

La Coopération Internationale

Il est souhaitable que le Ministère :

- Relance la Coopération entre le CNDIF et la Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle.
- Fasse le suivi de la Mission effectuée en Tunisie par le Ministère, mission à laquelle avait participé le CNDIF ;
- Présente un Projet de développement du CNDIF à l'ACDI par le biais de la Coopération Canadienne et du Ministère de l'Economie et des Finances.

